

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Tarek ZAHAF et Mr Hilal OUALI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING  
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2025**

(exprimé en dinar tunisien)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre <u>2025</u></b>	<b>31 Décembre <u>2024</u></b>
Caisses et avoirs auprès des banques	5	15 943 341	13 052 567
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	641 122 902	608 560 266
Portefeuille-titres commercial	7	26 307 833	53 510 065
Portefeuille d'investissement	8	30 313 806	26 083 692
Valeurs Immobilisées	9	13 413 422	15 709 479
Autres actifs		8 345 994	8 563 909
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>735 447 299</u></b>	<b><u>725 479 977</u></b>
<b>PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre <u>2025</u></b>	<b>31 Décembre <u>2024</u></b>
Dettes envers la clientèle	10	6 524 328	7 172 206
Emprunts et dettes rattachées	11	495 061 276	499 323 207
Fournisseurs et comptes rattachés		75 064 574	73 080 792
Autres passifs		16 324 518	11 745 590
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>592 974 697</u></b>	<b><u>591 321 795</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>12</b>	<b><u>757</u></b>	<b><u>715</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves consolidées		87 768 132	81 696 455
Actions propres		(2 008 361)	(2 721 695)
Résultat consolidé		21 712 074	20 182 707
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>13</b>	<b><u>142 471 845</u></b>	<b><u>134 157 467</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>735 447 299</u></b>	<b><u>725 479 977</u></b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2025**  
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
	<u>Notes</u>		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>135 571 508</b>	<b>128 752 706</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	28 402 230	25 525 715
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	106 169 277	102 226 991
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>472 396 197</b>	<b>448 395 239</b>
Cautions Reçues	30- B- 1	306 587 202	300 627 262
Garanties Reçues	30- B- 2	27 904 213	20 053 790
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	137 904 782	127 714 187
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>65 000 000</b>	<b>45 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	30- C- 1	65 000 000	45 000 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	90 967 795	84 670 663
Intérêts et charges assimilées	15	(46 216 462)	(47 277 480)
Produits des placements	16	4 390 172	8 156 412
Autres produits d'exploitation		370 834	526 057
<b>Produit net</b>		<b>49 512 339</b>	<b>46 075 652</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	17	10 480 832	9 141 807
Dotations aux amortissements		695 712	540 970
Autres charges d'exploitation	18	3 599 111	4 323 457
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>14 775 655</b>	<b>14 006 234</b>
		<b>34 736 684</b>	<b>32 069 418</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 670 527	2 844 066
Dotations nettes aux autres provisions	20	1 337 204	725 142
		<b>29 728 953</b>	<b>28 500 210</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
Autres gains ordinaires	21	1 456 636	295 218
Autres pertes ordinaires	22	(857)	(1 727)
		<b>31 184 732</b>	<b>28 793 702</b>
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT</b>			
Impôts exigibles		(8 675 828)	(7 202 036)
Contribution sociale de solidarité		(796 763)	(718 639)
Autres Contributions		(758 479)	-
		<b>21 712 141</b>	<b>20 873 027</b>
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT</b>			
Contribution conjoncturelle		-	(690 244)
		<b>21 712 141</b>	<b>20 182 783</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(67)	(76)
		<b>21 712 074</b>	<b>20 182 707</b>
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>			
<b>Résultat par action</b>		<b>3,202</b>	<b>2,994</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	498 105 180	469 871 133
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(426 842 969)	(414 305 365)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(14 228 835)	(13 582 912)
Intérêts payés	25	(45 663 498)	(47 408 135)
Impôts et taxes payés		(25 247 306)	(16 209 296)
Placements monétaires	7	27 202 231	7 605 054
Autres flux liés à l'exploitation		8 575 000	7 175 571
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b><u>21 899 803</u></b>	<b><u>(6 853 950)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(396 918)	(1 001 424)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	2 990 991	4 055 211
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(9 865 714)	(3 055 600)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	6 117 976	4 786 961
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b><u>(1 153 665)</u></b>	<b><u>4 785 148</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	1 673 799	514 174
Dividendes et autres distributions	29	(15 071 166)	(13 648 376)
Encaissements provenant des emprunts	11	217 500 000	161 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(221 957 996)	(154 926 866)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b><u>(17 855 363)</u></b>	<b><u>(7 061 069)</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>2 890 774</u></b>	<b><u>(9 129 870)</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	5	13 052 567	22 182 437
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	15 943 341	13 052 567

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de 35.000.000 DT divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.250.000 DT, divisé en 250.000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.000.000 DT, divisé en 1.000.000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	999.940	99,99%	99,99%

## **Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**

### **2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

### **2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4. Optique de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminés dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
  - La norme comptable générale (NCT 1).
  - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

#### **Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

##### **4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### **4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

##### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimaux par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. Industries mécaniques et électriques ;
  - c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
  - d. Industries pharmaceutiques ;
  - e. Autres industries ;
  - f. BTP ;

- g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
  - h. Promotion immobilière ;
  - i. Commerce ;
  - j. Santé ;
  - k. Télécom et TIC ;
  - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$ .
- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $(N-1)$  du groupe  $i$  devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année  $(N)$ .
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Pour 2025, aucun biais n'a été éliminé.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties «  $gi$  » ont été majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

### 4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « $TPM_{gi}$ »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$  : Taux de provisionnement de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$

- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP<sub>gi</sub> », observé durant la période retenue (2018-2025), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Pour 2025, aucun biais n'a été éliminé

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

#### **Dépréciation additionnelle :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### **4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing**

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### **4.4 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

##### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.5 Emprunts et charges y afférentes**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15, selon le cas dans le compte de résultat.

#### **4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### **4.8 Taxe sur la valeur ajoutée :**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### **4.9 Impôt sur les bénéfices :**

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### **4.10 Avantages au personnel :**

*Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :*

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

**NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Banques	15 890 858	13 032 126
Caisses	52 483	20 441
<b>Total</b>	<u><b>15 943 341</b></u>	<u><b>13 052 567</b></u>

**NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>685 958 377</b>	<b>652 418 310</b>
Encours financiers	636 384 432	603 975 147
Impayés	52 508 743	51 887 106
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	988 666	414 768
Intérêts échus différés	(3 923 464)	(3 858 711)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>600 197</b>	<b>1 193 609</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<u><b>686 558 574</b></u>	<u><b>653 611 919</b></u>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 048 423)	(6 098 139)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 695 103)	(21 529 345)
Provisions additionnelles	(100 315)	(50 073)
Provisions collectives	(9 984 000)	(9 379 000)
Produits réservés	(8 607 830)	(7 995 096)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<u><b>641 122 902</b></u>	<u><b>608 560 266</b></u>

## 6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<u><b>605 168 756</b></u>
 <u>Addition de la période</u>	
- Investissements	370 060 872
- Relocations et transferts	9 739 337
 <u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(321 955 703)
- Cessions à la valeur résiduelle	(3 471)
- Cessions anticipées	(16 966 291)
- Radiation des créances	(1 760 074)
- Relocations et transferts	(7 298 797)
 <b><u>Solde au 31 décembre 2025</u></b>	 <u><b>636 984 629</b></u>

### 6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b><i>- Paiements minimaux sur contrats actifs</i></b>		
- A recevoir dans moins d'un an	326 790 287	311 447 138
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	442 052 170	412 644 200
- A recevoir dans plus de 5 ans	1 193 685	2 041 827
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>770 036 142</u>	<u>726 133 165</u>
<b><i>- Produits financiers non acquis</i></b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	73 090 859	67 726 627
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	64 716 501	59 797 260
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	97 422	190 300
Total des produits financiers non acquis	<u>137 904 782</u>	<u>127 714 187</u>
- Valeurs résiduelles	22 174	17 400
- Contrats suspendus	4 230 899	5 538 769
- Contrats en instance de mise en force	600 197	1 193 609
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>636 984 629</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>

### 6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
Bâtiment et travaux publics	41 224 177	35 731 476
Industrie	63 157 786	59 576 080
Tourisme	215 789 708	214 149 576
Commerces et services	219 332 907	206 462 690
Agriculture	97 480 051	89 248 934
<b><u>Total</u></b>	<b><u>636 984 629</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>

### 6.1.3 Analyse par type de matériel

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
Equipements	35 680 007	32 342 284
Matériel roulant	553 992 369	528 608 689
Matériel spécifique	248	1 462
<i>Sous Total</i>	<b><u>589 672 624</u></b>	<b><u>560 952 435</u></b>
Immobilier	47 312 005	44 216 321
<b><u>Total</u></b>	<b><u>636 984 629</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>

### 6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 478 934</b>	<b>47 582 877</b>
Inférieur à 1 mois	11 814 188	12 372 725
Entre 1 et 3 mois	8 111 695	9 877 874
Entre 3 et 6 mois	2 140 016	3 892 094
Entre 6 mois et 1 année	1 497 346	5 647 352
Supérieur à 1 année	2 915 687	15 792 834
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>26 029 809</b>	<b>4 304 229</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b><u>52 508 743</u></b>	<b><u>51 887 106</u></b>

### 6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	527 055 209	86 788 905	5 618 977	2 811 881	14 109 460	636 384 432
Impayés	3 908 434	12 710 486	2 585 212	1 340 907	31 963 703	52 508 743
Contrats en instance de mise en force	600 197	-	-	-	-	600 197
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>531 563 840</b>	<b>99 499 391</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>46 073 164</b>	<b>689 493 371</b>
Avances reçues (*)	(6 181 360)	(12 618)	-	-	(319 675)	(6 513 653)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>525 382 480</b>	<b>99 486 773</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>45 753 488</b>	<b>682 979 718</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>28 196 879</b>	<b>205 351</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 402 230</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>553 579 359</b>	<b>99 692 125</b>	<b>8 204 188</b>	<b>4 152 788</b>	<b>45 753 488</b>	<b>711 381 948</b>
Produits réservés	-	-	(562 121)	(418 351)	(7 627 359)	(8 607 830)
Provisions sur encours financiers	-	-	(1 936)	(6 065)	(5 040 422)	(5 048 423)
Provisions sur impayés	-	-	(261 736)	(321 550)	(21 111 817)	(21 695 103)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(100 315)	(100 315)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(825 793)</b>	<b>(745 966)</b>	<b>(33 879 912)</b>	<b>(35 451 671)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>553 579 359</b>	<b>99 692 125</b>	<b>7 378 396</b>	<b>3 406 822</b>	<b>11 873 576</b>	<b>675 930 278</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,15%</b>	<b>0,58%</b>	<b>6,43%</b>	
				<b>8,17%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2024</b>						<b>8,35%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>10,07%</b>	<b>17,96%</b>	<b>74,05%</b>	
						<b>61,01%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2024</b>						<b>63,27%</b>

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Certificats de dépôt	13 300 000	29 000 000
Pensions livrées	500 057	20 150 691
Actions SICAV	12 507 776	4 359 374
<u>Total</u>	<u>26 307 833</u>	<u>53 510 065</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	21 077	156,578	3 300 195
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	35 317	184,119	6 502 531
SICAV RENDEMENT	25 073	107,887	2 705 051
<b>Total</b>			<b>12 507 776</b>

**NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Titres immobilisés	34 542 416	30 312 302
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>34 544 416</u></b>	<b><u>30 314 302</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>33 544 416</u></b>	<b><u>29 314 302</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 230 610)	(3 230 610)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>30 313 806</u></b>	<b><u>26 083 692</u></b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b>Soldes au 31 Décembre 2024</b>	<b>30 312 302</b>	<b>29 312 302</b>	<b>1 000 000</b>
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARING	29 603	29 603	-
- BVMT	36 111	36 111	-
- Société TUNIFRIES	4 000 000	4 000 000	-
- Société STM	5 800 000	5 800 000	-
<b>Total des acquisitions de l'exercice</b>	<b>9 865 714</b>	<b>9 865 714</b>	<b>-</b>
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	371 400	371 400	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2023	100 000	100 000	-
- Société TUNIFRIES	666 600	666 600	-
- BIAT	497 600	497 600	-
- Société ROYAL OLIVE	1 000 000	1 000 000	-
- Société SNR	3 000 000	3 000 000	-
<b>Total des cessions de l'exercice</b>	<b>5 635 600</b>	<b>5 635 600</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2025</u></b>	<b><u>34 542 416</u></b>	<b><u>33 542 416</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING	80 548	5,207	5,000	419 421	-	de 2001 à 2025	3,81%
* BVMT	52 851	10,431	10,000	551 284	-	de 1999 à 2025	5,26%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25%
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22%
* Société TUNIFRIES	46 668	100,000	100,000	4 666 800	-	2021 et 2025	11,52%
* Société ROYAL OLIVE	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2020	21,74%
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000	-	2022	21,19%
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000	-	2022	35,46%
* Société HOR	394 933	9,000	10,000	3 556 000	-	2022	47,95%
* Société MEDPLAST	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2023	42,19%
* Société PLASTIC SIPA	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2023	20,92%
* Société POLYBAT	3 000 000	1,000	1,000	3 000 000	-	2024	29,13%
* Société STM	58 000	100,000	100,000	5 800 000	-	2025	31,87%
* OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				742 800	-	2022	
* OBLIGATIONS BIAT SUB 2023				300 000	-	2023	
<b><u>Total des titres</u></b>				<b><u>34 542 416</u></b>	<b><u>3 230 610</u></b>		

(\*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés.

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,33%	396 267	35 216	-	431 483	396 267	11 739	-	408 006	-
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	538 541	538 541	-	-	538 541	-
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	7 341 861	4 304 671	135 783	-	4 440 454	2 901 407
Matériel de transport	20,0%	1 964 976	95 900	(400 648)	1 660 228	1 028 542	230 005	(400 443)	858 103	802 125
Equipements de bureau	10,0%	612 225	4 687	-	616 912	476 853	26 262	-	503 115	113 798
Matériel informatique	33,33%	728 462	50 792	-	779 254	579 978	95 660	-	675 637	103 617
Installations générales	10,0%	2 160 459	34 306	-	2 194 765	983 814	182 930	-	1 166 744	1 028 022
Immeubles hors exploitation (*)		10 275 352	176 017	(2 010 393)	8 440 976	-	-	-	-	8 440 976
<b>TOTAUX</b>		<b>24 018 144</b>	<b>396 918</b>	<b>(2 411 041)</b>	<b>22 004 021</b>	<b>8 308 664</b>	<b>682 378</b>	<b>(400 443)</b>	<b>8 590 599</b>	<b>13 413 422</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

**NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 513 653	7 167 131
- Autres dépôts et cautionnements reçus	10 675	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 524 328</u></b>	<b><u>7 172 206</u></b>

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Banques locales	386 450 000	325 877 566
- Banques étrangères	52 980 459	78 677 555
- Emprunts obligataires	18 000 000	25 500 000
- Certificats de dépôt	2 500 000	1 000 000
- Certificats de leasing	25 000 000	58 333 333
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>484 930 459</u></b>	<b><u>489 388 455</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	7 777 298	5 303 294
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	614 199	1 392 770
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 030 144	1 391 712
- Intérêts courus sur certificats de leasing	780 617	1 954 800
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(67 345)	(107 824)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(4 095)	-
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>10 130 818</u></b>	<b><u>9 934 752</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>495 061 276</u></b>	<b><u>499 323 207</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	600 000	-	600 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	177 566	-	177 566	-	-	-
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	14 000 000	-	7 000 000	7 000 000	-	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 600 000	3 200 000	1 600 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	7 200 000	-	2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BT 2024	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
AB (2024/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)	12 000 000	-	2 400 000	9 600 000	7 200 000	2 400 000
AB (2024/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)	8 000 000	-	1 600 000	6 400 000	4 800 000	1 600 000
AB (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATTIJARI (2025/1)	15 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	15 000 000	2 250 000	12 750 000	9 750 000	3 000 000
BT (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BTL 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BT (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2025/2)	20 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
UBCI 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2025/1)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
ATTIJARI (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2025/2)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2027-2031)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
<u>Sous-total</u>			325 877 566	165 000 000	104 427 566	386 450 000	272 550 000	113 900 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
6 328 623	-	1 533 333	4 795 290	3 261 956	1 533 333
4 200 000	-	4 200 000	-	-	-
1 203 077	-	1 203 077	-	-	-
51 844 816	-	8 640 796	43 204 020	34 563 211	8 640 809
8 348 099	-	6 261 067	2 087 032	-	2 087 032
6 752 940	-	3 858 824	2 894 117	-	2 894 117
78 677 555	-	25 697 097	52 980 459	37 825 167	15 155 292
404 555 121	165 000 000	130 124 663	439 430 459	310 375 167	129 055 292
1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
25 500 000	-	7 500 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
1 000 000	2 500 000	1 000 000	2 500 000	-	2 500 000
1 000 000	2 500 000	1 000 000	2 500 000	-	2 500 000
58 333 333	50 000 000	83 333 333	25 000 000	5 000 000	20 000 000
58 333 333	50 000 000	83 333 333	25 000 000	5 000 000	20 000 000
59 333 333	52 500 000	84 333 333	27 500 000	5 000 000	22 500 000
489 388 455	217 500 000	221 957 996	484 930 459	327 375 167	157 555 292

## NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	164	113
- Dans le résultat de l'exercice (A)	32	51
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	60	60
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice (A)	35	25
<b><u>Total des intérêts minoritaires</u></b>	<u>757</u>	<u>715</u>
<b>Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires (A)</b>	<u>67</u>	<u>76</u>

### NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	3 500 000
- Réserves pour réinvestissements		59 465 450	51 292 250
- Réserves pour fonds social	(C)	6 243 298	5 371 556
- Dividendes reçus des filiales		410 975	286 983
- Complément d'apport		1 409 000	448 536
- Actions propres	(D)	(2 008 361)	(2 721 695)
- Résultats reportés		16 739 409	20 797 130
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>		<b><u>120 759 771</u></b>	<b><u>113 974 760</u></b>
- Résultat net des sociétés intégrés		21 712 141	20 182 783
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(67)	(76)
<b><u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u></b>		<b><u>21 712 074</u></b>	<b><u>20 182 707</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	(F)	<b><u>142 471 845</u></b>	<b><u>134 157 467</u></b>
Nombre d'actions (2)		6 781 829	6 740 459
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,202	2,994

(A) Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2025, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

**(D)** L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>250 603</b>	<b>2 721 695</b>
Cessions de l'exercice	(65 681)	(713 334)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>184 922</b>	<b>2 008 361</b>

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2025, 2,71% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

**(E)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**(F)** Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>44 732 730</b>	<b>4 634 408</b>	<b>123 993</b>	<b>23 300 918</b>	<b>151 275</b>	<b>(3 040 964)</b>	<b>19 604 550</b>	<b>127 006 909</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024		1 000 000	9 802 000	900 000	(123 993)	8 026 543			(19 604 550)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024			(3 242 480)			3 242 480				-
Dividendes versés sur le résultat distribuable à fin 2023						(14 000 000)				(14 000 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					286 983	(286 983)				-
Cessions d'actions propres							297 261	319 269		616 530
Encaissement dividendes sur actions propres						514 174				514 174
Prélèvements sur fonds social				(162 852)						(162 852)
Résultat net de l'exercice 2024									20 182 707	20 182 707
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>51 292 250</b>	<b>5 371 556</b>	<b>286 983</b>	<b>20 797 130</b>	<b>448 536</b>	<b>(2 721 695)</b>	<b>20 182 707</b>	<b>134 157 467</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			10 354 000	1 000 000	(286 983)	9 115 690			(20 182 707)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			(2 180 800)			2 180 800				-
Dividendes versés sur le résultat distribuable à fin 2024						(15 400 000)				(15 400 000)
Divers						3				3
Dividendes reçus des filiales intégrés					410 975	(410 975)				-
Cessions d'actions propres							960 465	713 334		1 673 799
Encaissement dividendes sur actions propres						456 760				456 760
Prélèvements sur fonds social				(128 258)						(128 258)
Résultat net de l'exercice 2025									21 712 074	21 712 074
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>59 465 450</b>	<b>6 243 298</b>	<b>410 975</b>	<b>16 739 408</b>	<b>1 409 000</b>	<b>(2 008 361)</b>	<b>21 712 074</b>	<b>142 471 845</b>

#### NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts de leasing	87 173 016	81 640 340
- Intérêts de retard	2 731 214	2 651 072
- Autres	2 252 259	2 178 785
<b><u>Total</u></b>	<b><u>92 156 489</u></b>	<b><u>86 470 197</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 971 391	4 085 607
Intérêts de retard antérieurs	1 795 762	1 522 380
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(6 083 193)	(5 560 865)
Intérêts de retard	(1 872 654)	(1 846 656)
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(1 188 694)</u></b>	<b><u>(1 799 534)</u></b>
<b><u>Total des intérêts et des produits de leasing</u></b>	<b><u>90 967 795</u></b>	<b><u>84 670 663</u></b>

#### NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 255 932	3 210 843
- Intérêts des crédits des banques locales	34 948 764	27 316 280
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 348 705	7 550 954
- Intérêts des autres opérations de financement	4 383 524	8 728 917
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	542 216	719 153
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b><u>46 479 141</u></b>	<b><u>47 526 147</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(258 352)	(249 793)
- Autres charges financières	(4 968)	1 080
- Pénalités	640	46
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b><u>(262 680)</u></b>	<b><u>(248 667)</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>46 216 462</u></b>	<b><u>47 277 480</u></b>

#### NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dividendes	119 665	305 860
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	482 376	1 398 727
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	2 398 877	3 259 918
- Intérêts sur crédits accordés au personnel	54 574	133 059
- Intérêts sur certificats de dépôt	581 316	2 749 733
- Intérêts des Placements à Terme	77 067	-
- Dividendes et résultat des cessions des titres SICAV	630 845	237 611
- Autres	45 451	71 504
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 390 172</u></b>	<b><u>8 156 412</u></b>

#### NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Salaires et complément de salaires	8 430 965	7 022 639
- Charges connexes aux salaires	374 943	582 984
- Cotisations de sécurité sociales	1 455 141	1 314 998
- Autres charges sociales	219 783	221 186
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 480 832</u></b>	<b><u>9 141 807</u></b>

## NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Achats de matières et fournitures	368 800	338 955
<u>Total des achats</u>	<u>368 800</u>	<u>338 955</u>
- Sous-traitance générale	154 963	145 172
- Locations	199 431	181 483
- Entretien et réparations	339 586	510 557
- Primes d'assurances	93 009	79 473
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>786 989</u>	<u>916 685</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	651 773	1 278 349
- Frais de gestion de GO SICAV	10 808	7 464
- Publicités, publications et relations publiques	246 584	259 700
- Déplacements, missions et réceptions	65 910	51 824
- Frais postaux et de télécommunications	177 398	169 490
- Services bancaires et assimilés	57 226	94 018
- Autres services extérieurs	26	6 326
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 209 725</u>	<u>1 867 171</u>
- Jetons de présence	144 000	144 000
- Rémunération du PCA	528 000	528 000
- Rémunération comité d'audit	36 000	36 000
- Rémunération comité des risques	36 000	36 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>744 000</u>	<u>744 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	239 431	212 754
- T.C.L	220 967	206 885
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 568	9 877
- Autres impôts et taxes	19 631	27 129
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>489 597</u>	<u>456 645</u>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>3 599 111</u></b>	<b><u>4 323 457</u></b>

**NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES  
RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 504 060	5 976 871
- Dotations aux provisions collectives	605 000	530 000
- Dotations aux provisions additionnelles	98 522	-
- Reprises sur provisions additionnelles	(48 280)	(80 347)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 079 948)	(3 177 340)
- Créances radiées	4 885 457	2 238 647
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 308 071)	(1 897 706)
- Annulations de produits réservés sur créances radiées	(575 960)	(340 941)
- Encaissements sur créances radiées	(410 255)	(405 118)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 670 527</u></b>	<b><u>2 844 066</u></b>

**NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS**

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	154 704	48 587
- Dotations aux provisions pour divers risques	1 232 500	676 555
- Indemnité pour personnel licencié	-	21 355
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(21 355)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(50 000)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 337 204</u></b>	<b><u>725 142</u></b>

**NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	980 393	249 332
- Apurement de comptes	476 243	41 363
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	4 524
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 456 636</u></b>	<b><u>295 218</u></b>

**NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	857	1 727
<b><u>Total</u></b>	<b><u>857</u></b>	<b><u>1 727</u></b>

**NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Clients et comptes rattachés en début de période	51 887 106	45 051 595
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(52 508 743)	(51 887 106)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(7 167 131)	(5 568 817)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	6 513 653	7 167 131
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	10 675	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 858 711)	(3 542 928)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 923 464	3 858 711
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	414 768	220 788
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(988 666)	(414 768)
- TVA collectée	93 957 846	89 299 126
- TVA collectée sur avances et acomptes	(19 475 930)	(18 680 023)
- Remboursement principal	321 955 703	305 202 800
- Intérêts et produits assimilés de leasing	92 156 489	86 470 197
- Autres produits d'exploitation	575 205	526 057
- Créances virées en pertes	(4 885 457)	(2 238 647)
- Encaissements sur créances radiées	410 255	405 118
- Encours financiers virés en pertes	1 760 074	322 937
- Plus/Moins values sur relocation	(2 440 540)	(1 532 077)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	38 263	104 087
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(1 137 829)	(38 263)
- Cessions d'immobilisations à la VR	3 471	9 583
- Cessions anticipées d'immobilisations	16 966 291	15 135 630
<b><u>Encaissements recus des clients</u></b>	<b><u>498 105 180</u></b>	<b><u>469 871 133</u></b>

**NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	72 878 677	64 363 583
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(74 746 871)	(72 878 677)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	370 060 872	361 760 058
- TVA sur investissements	58 798 041	61 032 902
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	-	27 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(147 750)	-
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>	<b><u>426 842 969</u></b>	<b><u>414 305 365</u></b>

**NOTE 25 : INTERETS PAYES**

	<b>31 Décembre 2025</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Frais d'émission d'emprunts	234 107	251 111
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(107 824)	(1 490)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	71 440	107 824
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	56 855	11 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(50 027)	(56 855)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	1 391 712	2 057 579
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 030 144)	(1 391 712)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 303 294	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(7 777 298)	(5 303 294)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	1 392 770	2 260 121
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(614 199)	(1 392 770)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	1 954 800	795 019
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(780 617)	(1 954 800)
- Intérêts et charges assimilées	46 216 462	47 277 480
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(597 833)	(719 153)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b><u>45 663 498</u></b>	<b><u>47 408 135</u></b>

**NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	396 918	1 001 424
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>396 918</u></b>	<b><u>1 001 424</u></b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	2 010 598	3 805 879
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	980 393	249 332
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>2 990 991</u></b>	<b><u>4 055 211</u></b>

**NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	5 635 600	3 388 234
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	482 376	1 398 727
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(21 080)	(21 080)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	21 080	21 080
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>	<b><u>6 117 976</u></b>	<b><u>4 786 961</u></b>

**NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes payés	15 400 000	14 000 000
- Dividendes sur actions propres	(456 760)	(514 173)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	44 413	44 111
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(44 746)	(44 413)
- Intérêts des prêts sur fonds social	128 258	162 852
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b><u>15 071 166</u></b>	<b><u>13 648 376</u></b>

**NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN****A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 28.402.230 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 106.169.277 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2025.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

**B- ENGAGEMENTS RECUS****B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 306.587.202 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 27.904.213 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 137.904.782 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

**C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES****C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 65.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

## **NOTE 31 : GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (SGES)**

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une finance responsable et durable, la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) a mis en place un Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES) visant à intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans son processus de gestion des risques et d'octroi des financements.

Cette démarche s'appuie sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

### **1. Gouvernance ESG**

La gouvernance du dispositif SGES s'articule autour des instances suivantes :

- **Le Conseil d'administration** approuve la politique environnementale et sociale de la société et supervise les orientations stratégiques en matière de gestion des risques ESG.
- **Le Comité de direction**, rattaché au Conseil, assure la mise en œuvre opérationnelle de cette politique et veille à l'intégration des exigences SGES dans le processus d'analyse et d'approbation des financements.
- **Dans ce cadre, la catégorie SGES du client et du projet financé est systématiquement examinée avant la validation du dossier de financement**, afin de s'assurer de la conformité avec les exigences environnementales et sociales applicables.

Ce dispositif permet d'intégrer l'analyse ESG dans la chaîne de décision et dans le dispositif global de gestion des risques de la société.

### **2. Stratégie ESG**

La stratégie ESG de la société repose sur l'intégration progressive des considérations environnementales et sociales dans ses activités de financement, notamment à travers :

- l'adoption d'une **politique environnementale et sociale** définissant les principes de gestion des risques ESG ;
- l'encouragement des investissements dans des équipements productifs plus efficaces sur le plan énergétique et moins polluants ;
- la prise en compte des exigences de conformité à la réglementation environnementale et sociale applicable aux entreprises financées.

Cette approche vise à favoriser une croissance durable du portefeuille de financement tout en limitant les risques environnementaux et sociaux susceptibles d'avoir un impact financier ou réputationnel.

### **3. Gestion des risques environnementaux et sociaux**

Dans le cadre du SGES, les projets financés font l'objet d'une catégorisation selon leur niveau de risque environnemental et social, conformément aux standards internationaux utilisés par les institutions financières de développement.

Les catégories utilisées sont notamment :

- **Catégorie A** : projets présentant des impacts environnementaux ou sociaux significatifs ;
- **Catégorie B+ et B** : projets présentant des impacts modérés nécessitant des mesures d'atténuation ;
- **Catégorie C** : projets présentant des impacts environnementaux et sociaux faibles ou négligeables.
- **FI** : institutions financières et projets comportant une intermédiation financière comme les intermédiaires financiers, les assureurs et les établissements financiers.
- **E** : Client appartient à la liste d'exclusion (exemple : vendeur de tabac, alcool) : projet non finançable par des ressources spéciales étrangères.

Cette classification détermine le niveau de diligence à réaliser lors de l'analyse du dossier (étude d'impact, questionnaire environnemental et social, ou absence de diligence spécifique pour les projets à faible impact). L'évaluation SGES est intégrée au processus d'analyse des dossiers de financement et fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting interne relatif aux risques.

#### 4. Indicateurs ESG

Dans le cadre du suivi du dispositif SGES, la société met progressivement en place des indicateurs permettant d'apprécier l'exposition du portefeuille aux risques environnementaux et sociaux.

À titre indicatif, les principaux indicateurs suivis se présentent comme suit :

- Répartition du portefeuille des financements réalisés en 2025 par catégorie SGES en montant :

Classe SGES	A	B	B+	C	E	F	Total général
En Montant	13 649 207	104 113 932	2 390 935	258 596 829	584 680	464 626	<b>379 800 209</b>
Répartition en %	3,6%	27,4%	0,6%	68,1%	0,2%	0,1%	

- Répartition du portefeuille des financements réalisés en 2025 par catégorie SGES en nombre :

Classe SGES	A	B	B+	C	E	F	Total général
En Nombre	111	1 282	31	3 479	12	6	<b>4 921</b>
Répartition en %	2,3%	26,1%	0,6%	70,7%	0,2%	0,1%	

Au titre de l'exercice 2025, l'analyse du portefeuille révèle une prédominance de financements classés dans des catégories à faible impact environnemental et social (E&S). Cette tendance reflète l'orientation stratégique de la société vers des activités présentant des risques limités. Ainsi, les mises en force ne nécessitant pas de diligences spécifiques en matière de SGES (catégorie C) représentent 68% de la production totale de l'année. La CIL poursuit activement le renforcement de son dispositif afin de consolider l'intégration des considérations environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités de financement.

#### NOTE 32 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2026, font apparaître un total du bilan de **735.447 KDT**, un bénéfice net de **21.712 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **15.943 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doit être communiquées dans notre rapport.

#### 1- Dépréciation des créances

##### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances brutes s'élèvent à 686.559 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 36.828 KDT et les agios réservés ont atteint 8.608 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

##### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

## 2- Évaluation du portefeuille titres

### *Risque identifié*

Les titres d'investissement s'élèvent, au 31 décembre 2025, à un montant net de 30.314 KDT comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 4-4 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Compagnie Internationale de Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Compagnie Internationale de Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

**Tunis, le 13 Mars 2026**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**Le groupement**

**Universal Auditing – CNBA UHY**

**Hilal OUALI**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés de la « CIL » arrêtés au 31/12/2025 :**

❖ **Note complémentaire à la note 8 « Portefeuille d'investissement » portant sur les raisons de non prise en considération de certaines sociétés en tant qu'entreprises associées et ce, conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans les entreprises associées:**

Concernant les sociétés dont la CIL détient plus de 20% dans leur capital, ces titres sont détenus avec un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans. En outre la CIL n'a aucune influence notable sur ces sociétés. Ainsi et conformément au paragraphe 4 de la NCT 36 relative aux participations dans les entreprises associées, elles ne sont pas considérées comme des entreprises associées.

❖ **Note explicative des motifs de la non-présentation par la société, d'un état de résultat ainsi que des indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité prévus par l'IFRS 8 : secteurs opérationnels**

Aucun des seuils fixés par l'IFRS 8 pour la présentation de l'état de résultat et des indicateurs d'activité par pôle n'est atteint par les pôles d'activité du Groupe CIL.